

**Association des propriétaires du Lac Caron enr.**

Enregistré le 20 octobre 1981, la société a pour buts l'aménagement, l'amélioration et la protection du territoire du lac Caron. Elle a aussi pour but de représenter les propriétaires dans les diverses demandes qu'ils pourront faire auprès de tout organisme. (Extrait de l'acte d'enregistrement)

Il y a 27 résidences autour du lac et quelques terrains. L'association compte 20 cotisants parmi les résidences et 2 cotisants parmi les propriétaires de terrain.

Depuis 2007, l'association est inscrite au Réseau de surveillance volontaire des lacs et tous les résultats se retrouvent sur le site du MDDELCC.

Le lac comporte un chemin privé sur près de 3 km qui exige beaucoup d'entretien autant en été qu'en hiver (nivelage, élagage, fossés, côtes abruptes, déneigement et épandage d'abrasifs, etc.). Il y a deux résidents sur une base permanente, et plusieurs autres profitent de leur résidence secondaire autant en été qu'en hiver.

Les priorités sont l'environnement, surtout au niveau de la qualité de l'eau du lac, et l'entretien des chemins d'accès.

**Association des propriétaires riverains du Lac Lamarre**

Reformée le 4 septembre 2011, l'association pour buts, selon sa charte officielle, de :

- Regrouper en association les propriétaires riverains du Lac Lamarre;
- Promouvoir les intérêts sociaux, culturels et économiques de ses membres et de s'occuper du bien-être social et matériel de ses membres;
- Promouvoir et défendre les intérêts des propriétaires riverains du Lac Lamarre, faire à cet effet des représentations aux instances requises et prendre tout moyen jugé utile pour l'atteinte de ses objectifs.

Il y a 39 propriétés ayant un accès ou un droit de passage au Lac Lamarre. L'association compte 27 cotisants parmi les propriétaires. L'association est inscrite depuis 2013 au Réseau de surveillance volontaire des lacs et tous les résultats se retrouvent sur le site du MDDELCC.

La priorité de l'association est de promouvoir la sauvegarde de la santé du lac Lamarre à long terme en surveillant la qualité de son eau et celle de ses affluents, la restauration de sa bande riveraine et l'entretien du chemin.

### **Association pour la protection de l'environnement du lac Mondor**

Le 26 août 1956 fut fondée 'l'Association des propriétaires des lacs Caron, Desneiges et Mondor incorporée', laquelle changea de nom à plusieurs reprises pour devenir 'l'Association pour la protection de l'environnement du lac Mondor' (APELM), ayant ces statuts et règlements. Jusque dans les années 1960, divers dossiers occupèrent les membres dans les demandes adressées au village de Sainte-Flore, dont : les 'vidanges', les chemins, l'éclairage et les 'fusils de chasse'. Dans les années 1970 et 1980, on se préoccupa un peu plus du lac sur les aspects environnementaux (barrage, qualité des eaux). Diverses études ont aussi été réalisées dans le cadre du 'programme gouvernemental des lacs': régime hydrique, installations septiques, qualité bactériologique, artificialisation des rives. Jusqu'au début des années 1990, l'association demeura très active sur le plan environnemental et sur les interventions auprès de la ville de Grand-Mère (chemins, fossés et ponceaux, sécurité, déchets, déboisement, installations septiques, bâtiments abandonnés). Pendant quelques années jusqu'en 1995, il n'y a eu aucune activité avant une nouvelle relance.

Depuis 2005, l'association réalise un suivi continu de l'état trophique du lac dans le cadre du 'réseau de surveillance volontaire des lacs' du ministère de l'Environnement. Une cartographie et un suivi sur les plantes aquatiques est aussi réalisé. Un plan directeur du bassin versant du lac Mondor a été réalisé en 2009 et mis à jour en 2015. Le document a été distribué à tous les propriétaires et il comprend entre autres, un historique, un portrait – diagnostic, un plan d'action ainsi que les bonnes pratiques à adopter. Une page 'Facebook', à statut fermé, a été créée en 2015 pour faciliter les échanges entre les membres de l'association.

Actuellement, on retrouve près d'une trentaine d'habitations riveraines au lac, dont une vingtaine habitées sur une base permanente. L'association comprenait 66 membres en 2015 et le renouvellement tarifé se fait annuellement. L'implication des membres et du conseil d'administration assurent pour l'avenir une association dynamique et vigilante favorisant le maintien et, si possible, l'amélioration de l'intégrité du lac.

### **Association du Lac à la Perchaude**

Le lac à la Perchaude, du secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, était exclusivement occupé par quatre différentes familles américaines depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. La vente d'un territoire équivalente à environ le tiers du pourtour du lac par la famille Renshaw, en 1995, est devenu l'opportunité d'implantation pour plus de 30 nouvelles familles, du Québec et d'ailleurs. C'est suite à cette vague de nouveaux arrivants que l'Association des Propriétaires du Lac à la Perchaude (APLP) a été informellement fondée en 1998.

La première vocation de ce regroupement était simplement de veiller au respect des règlements de conservation et de préservation mis en place dans le processus de vente des terrains, et directement inclus dans les actes notariés des achats. Il s'agit de règlements précis et exhaustifs, plus stricts que les règlements provinciaux et municipaux, et touchants : les zones de protection riveraines renforcées; les pourcentages maximums de déboisement pour implantation; les superficies maximums des bâtiments; les barrières, piscine, éclairage extérieur, quais; limitations des embarcations motrices; etc.

Même si encore à ce jour l'association n'est pas officiellement enregistrée, le taux de participation aux différentes activités ou réunions annuelles est très élevé. Au fil des dernières années, l'association a servi de base pour l'adhésion collective, le financement et la réalisation de différents projets axés sur la conservation du lac : participation au programme RSV-lacs depuis 2008; signalement au MDDEP et à RSV-lacs des floraisons de cyanobactéries depuis 2008 (échantillonnage, photographies et identification des espèces); caractérisation de la bande riveraine en 2008; participation au programme expérimental de Suivi d'une fleur de RSV-lacs en 2009; participation au programme expérimental de Suivi du périphyton de RSV-lacs, en collaboration avec BVSM, en 2010; participation au programme expérimental de Suivi des macrophytes de la zone littorale de RSV-lacs, en collaboration avec BVSM, en 2015; caractérisation des tributaires et du bassin versant en 2011, 2012 et 2013; profilages réguliers au niveau de la fosse à l'aide d'une sonde YSI 556 MPS depuis 2008; collaboration plus étroite avec BVSM depuis 2014 : échange de données et d'informations, suivi conjoint de divers paramètres du lac.

Au fil des ans, l'APLP a aussi servi d'interlocuteur collectif auprès de la ville de Shawinigan pour différents sujets, tels le contrôle des insectes piqueurs, les taux de taxation et valeurs des rôles d'évaluation ainsi que pour le projet de réfection du système d'approvisionnement en eau potable de la ville : l'alimentation provenant du lac à la Pêche passant directement sur les rives du lac, et un poste de chloration/pompage y étant installé.

En 2016, l'APLP représente désormais environ 36 propriétaires riverains de ce lac unique mais vulnérable, qui occupent ensemble la totalité du périmètre. Aucun accès public n'est possible sur ce plan d'eau.

**Association des résidants du Lac des Piles Inc.**

Le lac des Piles est reconnu pour la qualité de son eau et la beauté de son paysage. Il est fréquenté par des villégiateurs depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. De modestes chalets d'été ont fait leur apparition dans les années 30 et 40. Les rives du lac des Piles touchaient les municipalités de Grand-Mère (Ste-Flore), St-Jean des Piles et St-Gérard des Laurentides. Depuis la fusion des municipalités en 2002, le lac des Piles est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Shawinigan.

Dans les années 50 et 60, la vocation touristique du lac des Piles s'est confirmée. Les chalets d'été se sont multipliés et deux hôtels ont été exploités sur la rive du lac dans le secteur Ste-Flore. Les plus anciens se souviendront de l'Hôtel Levasseur et du Bella vista. Un camping à vocation familiale a vu le jour en 1958. « L'amicale des écoles de Grand-Mère » s'est implantée sur la rive du lac dans le secteur St-Jean des Piles. Le Camping de la Baie Martin est toujours présent mais sa vocation a quelque peu changé. Sans être un camping commercial, il accueille maintenant davantage de villégiateurs qui doivent toutefois détenir une carte de membre. Une chapelle a longtemps permis des célébrations religieuses durant la saison estivale. Elle était située près de la Marina, dans le secteur Ste-Flore. Elle servait également de lieu de rassemblement, notamment pour les assemblées générales de l'association.

Le lac des Piles est maintenant ceinturé par plus de 200 résidences. De plus en plus de riverains habitent en permanence sur les rives du lac. La pureté et la clarté de l'eau attirent les amateurs de natation, de plongée sous-marine, de voile et de canoë kayak. La navigation de plaisance y est également pratiquée depuis plusieurs décennies. L'ancienne Ville de Grand-Mère a longtemps puisé son eau potable directement dans le lac des Piles. La nouvelle Ville de Shawinigan continue cette pratique et se prépare à renouveler les infrastructures de captation et de filtration de l'eau.

Une association de résidents a été créée avec un certificat d'incorporation le 29 septembre 1953 sous l'appellation « Les résidents du Lac-des-Piles inc ». Dans un souci de renouvellement et de modernisation, « L'Association des résidants du Lac-des-Piles inc. » a légalement été enregistrée le 7 septembre 2000 et regroupe 160 membres actifs qui renouvellent annuellement leur adhésion. Une assemblée générale annuelle se tient le premier dimanche de juillet. Différents sujets sont abordés et les membres du CA sont élus par les membres en règle.

Le CA de l'association s'est donné une mission et différents objectifs à atteindre au fil des ans. Dans les règlements généraux de l'association, on regroupe certains objectifs sur lesquels s'appuient les actions :

- Défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac des Piles;
- Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités;
- Défendre l'intégrité de l'environnement naturel du lac des Piles;
- Par de l'information et de la sensibilisation, contribuer au maintien et à l'amélioration de l'environnement du lac des Piles, incluant la qualité de vie, la qualité de l'eau, la protection des rives et des bassins versants, les affluents et les terres humides environnantes et l'aménagement du territoire, et ce, dans une philosophie de développement durable;
- Promouvoir des mœurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel;
- Représenter les propriétaires auprès des autorités;
- Agir en concertation avec d'autres organismes de protection des lacs et territoires.

Les préoccupations environnementales sont constantes au CA de l'Association. Différentes analyses portant sur la qualité de l'eau (suivi environnemental du lac) ont été réalisées depuis 2007 en collaboration avec la Ville. L'association collabore également avec l'organisme BVSM qui est mandaté par la Ville pour réaliser un ensemble d'études d'impact qui déboucheront sur un « Plan directeur de l'eau ».

Le CA de l'association a constitué un « comité de travail en environnement ». Le comité en environnement est un regroupement citoyen, démocratique et rassembleur ayant pour mission d'assister l'Association des résidents du Lac-des-Piles dans son mandat de promouvoir la protection de l'environnement et d'améliorer l'appréciation de ce milieu de vie par ses riverains ainsi que par l'ensemble des utilisateurs actuels et futurs. Préoccupé par les facteurs et conditions susceptibles de menacer l'environnement du lac des Piles, le comité s'engage à mettre en œuvre des actions visant à promouvoir la protection et la mise en valeur des écosystèmes du lac et de ses environs.

Ces mandats sont :

- Faciliter la collecte et le partage d'informations pertinentes en matière de protection de l'environnement;
- Aviser le CA de l'Association des résidents du Lac-des-Piles lorsque des enjeux susceptibles d'engendrer des problématiques environnementales se présentent;
- Élaborer une planification stratégique et un plan d'action conduisant à la réalisation de projets de sensibilisation et de mobilisation de même qu'à la réalisation d'activités visant la protection de l'environnement et l'amélioration du milieu de vie;
- S'assurer que les riverains et la population concernée soient bien informés des enjeux environnementaux et des mesures à prendre pour assurer la protection des écosystèmes;

- Être l'outil de concertation privilégié par les acteurs du milieu afin d'établir et d'entretenir des liens entre les organisations œuvrant en environnement et en aménagement du territoire;
- À la demande du CA, représenter l'association aux forums et aux rencontres avec les instances municipales, gouvernementales et les organismes environnementaux.

Le CA de l'association se réunit 4 à 5 fois par année afin de faire un suivi des différents dossiers. L'association produit également un journal destiné à ses membres. Le « Pilier » est publié 3 ou 4 fois par année. L'Association est également présente sur les réseaux sociaux afin de fournir à ses membres toute information pertinente le plus rapidement possible.

### **Association des propriétaires du Lac Vincent**

L'Association des propriétaires du Lac Vincent est composée de 30 membres, dont 26 avec chalets, et 4 avec terrain seulement. Je ne connais pas la date de la formation de l'Association. Le CA est composé de 5 membres, élus par l'Assemblée pour des mandats de deux ans.

Les objectifs visés par l'Association sont les suivants :

- Entretenir et améliorer le chemin du Lac Vincent (fonds dominant) en accord avec le propriétaire du chemin (fonds servant). Les projets d'amélioration sont proposés par le CA, entérinés par l'Assemblée générale, et approuvés par la Ville de Shawinigan en fonction des subventions accordées à l'Association.
- Représenter, défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du Lac Vincent.
- Entreprendre ou encourager toute activité nécessaire ou utile à l'amélioration de la qualité de vie des propriétaires, de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources du Lac Vincent. À cet effet, l'Association participe au Réseau de surveillance des lacs, et prend les lectures requises à chaque année.
- Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités.
- Favoriser le développement harmonieux du Lac Vincent. Sur ce point, beaucoup de travail a été effectué auprès de la Ville au cours des dernières années, car tout près de la moitié du lac, qui était non développée jusqu'à tout récemment, appartient à deux promoteurs qui ont ouvert un chemin et procèdent maintenant à la vente de terrains. L'Association est très préoccupée par les impacts environnementaux de ce projet, et suit le dossier de près afin de s'assurer que la réglementation en vigueur est respectée.
- Promouvoir des mœurs et habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel.

En plus de ce qui précède, l'Association procède annuellement à l'ensemencement du lac avec de la truite arc-en-ciel, et gère les droits de pêche par les membres.

**Association des Propriétaires de Pointe à Comeau (Rivière Saint-Maurice)**

L'A.P.P.C., l'Association des Propriétaires de Pointe à Comeau, est un organisme sans but lucratif qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents et de leurs familles majoritairement riverains. Ce regroupement comprend 23 propriétaires et possède un Centre Récréatif Communautaire qui accueille nos membres et leur parenté pour leurs activités. L'Association est constituée en corporation depuis octobre-novembre 1981.

**Corporation des propriétaires du chemin Lavergne (Rivière Saint-Maurice)**

L'association existe depuis maintenant 15 ans et elle regroupe onze propriétaires riverains de la rivière Saint-Maurice. Cinq sont des résidents permanents, cinq, des résidents occasionnels (chalet) et un propriétaire de terrain.

Les principales préoccupations sont l'entretien du chemin et le dossier de la surévaluation municipale des terrains des propriétaires riverains. Il y a une assemblée générale annuelle et des rencontres du comité exécutif lorsque nécessaire.

**Association des résidents du Lac Olscamp (Rivière Saint-Maurice)**

L'association des résidents du lac Olscamp compte 6 membres résidents et elle existe depuis 2005. Sa mission est de voir à protéger les intérêts des contribuables membres de l'association. La rue du lac Olscamp est une rue privée. Les mandats de l'association sont de gérer le compte de banque de l'association et les subventions de la ville, ce qui comprend entre autre, l'entretien du chemin, la surveillance de quartier, le partage des connaissances en matière de protection des rives et la protection des droits comme résident riverain.